



Rachat de la société ou je suis salariée

Par Mnal

Bonjour,

Mon patron souhaite vendre sa société dans laquelle je suis employée depuis plusieurs années. J'aurais souhaité connaître les conséquences pour les salariés, notamment au niveau des congés payés acquis ou en cours d'acquisition. Est ce que les congés acquis ou en cours d'acquisition seront perdu au moment de la vente? Mon patron me dit qu'il faut que je les pose car sinon il devra me les payer ou les payer au futur acquéreur sinon ces jours seront perdus et nos compteurs de congés se remettrons à 0 au moment de la vente. Est ce normal?

Merci pour vos réponses

Cordialement